

Produit Statistique

Evolution mensuelle des entreprises assujetties à la TVA

La statistique sur les mouvements démographiques des assujettis à la TVA produite par la Direction générale Statistique - Statistics Belgium du SPF Economie fournit des chiffres mensuels sur le nombre d'assujettis enregistrés dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE). Les variations du nombre d'assujettis sont ventilées selon différentes catégories d'évènements démographiques tels que les primo-assujettissements et les ré-assujettissements, l'immigration et l'émigration des assujettis ainsi que les cessations de l'assujettissement.

Mise à jour des métadonnées

Mise à jour du document 10/12/2021

Présentation

Mots-clés

Domaine 3.2.03. Statistiques administratives

Unité statistique - Titre Unité légale

Unité statistique - Description Les unités légales sont: - soit des personnes morales, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui les possèdent ou qui en sont membres, - soit des personnes physiques, qui, en tant qu'indépendants, exercent une activité économique. L'unité légale constitue toujours, seule ou parfois avec d'autres unités légales, le support juridique de l'unité statistique 'entreprise'. L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services joui

Population statistique - Titre Assujettis TVA

Population statistique - Description La population des assujettis à la TVA couvre les entreprises enregistrées dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) pour lesquelles l'administration de la TVA a fait savoir qu'elles étaient connues comme possédant la qualité d'assujetti.

Couverture géographique Couverture géographique = Belgique

Couverture temporelle

Couverture sectorielle Activité économique (NACE-BEL 2008) = Tous secteurs assujettis

Présentation

Autres couvertures

Période de référence

Première période de référence disponible Décembre 2006

Mandat institutionnel

Production statistique obligatoire Pas d'obligation nationale ou internationale de produire cette statistique

Référence légale Pas de références légales

Confidentialité

Confidentialité - Niveau

Politique de publication

Calendrier de diffusion Le calendrier de diffusion de la statistique est public

Périodicité Mensuelle

Format de diffusion

Communiqué de presse

Publications Publication sur le web (www.statbel.fgov.be)

Base de données en ligne be.STAT

Open Data

Accès aux micro données

Autres

Accessibilité de la documentation

Documentation sur la méthodologie -

Documentation sur la qualité

Gestion de la qualité

Assurance de la qualité Pas d'informations sur la politique d'assurance qualité.

Évaluation de la qualité Pas d'informations sur la qualité.

Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	Institutions internationales (Eurostat, FMI, Commission Européenne, UNSD, WHO, ...), Services publics fédéraux (SPF, SPP et parastataux), Services publics régionaux, Institutions provinciales et locales., Il y a plusieurs clients professionnels importants. Fédérations: association professionnelle, les organisations syndicales, les organisations patronales; universités, écoles supérieures ou autre établissement d'enseignement .
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	Le contenu est satisfaisant, La disponibilité est satisfaisante, La précision est partiellement satisfaisante pour d'autres raisons .
<i>Exhaustivité</i>	Pas d'information sur l'exhaustivité.

Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	Pas d'information sur l'exactitude .
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	

Actualité

<i>Actualité</i>	Résultats disponibles 2 mois après la période de référence
------------------	--

Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	Pas d'information sur la comparabilité géographique.
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Pas d'information sur la comparabilité temporelle.
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	Pas d'information sur la comparabilité sectorielle.
<i>Comparabilité - Autre</i>	Il y a d'autres changements méthodologiques .

Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>	La cohérence est garantie entre les sous-domaines, les variables, etc, La cohérence est garantie entre les sous-populations
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	Il y a cohérence entre les unités interrogées et les unités observées, La cohérence entre les concepts, définitions et nomenclatures est contrôlée, Les concepts, définitions et nomenclatures sont sauvegardés et gérés, On utilise des concepts et des notions reconnus (concepts nationaux ou internationaux si la cohérence à ce niveau a pu être évaluée), On utilise des nomenclatures reconnues (au niveau international ou national)

Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	Pas d'informations sur la politique de révision des données.
<i>Révision des données - Pratique</i>	Pas d'informations sur les pratiques de révision des données.

Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	-
<i>Données de base - Données administratives</i>	BCE: Banque-carrefour des Entreprises
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	-
<i>Fréquence de collecte des données</i>	Continu
<i>Collecte des données</i>	Réutilisation de données administratives
<i>Élaboration des données</i>	
<i>Ajustement</i>	

Commentaires

Remarque concernant les avocats - 1 janvier 2014 - Les avocats sont tenus de s'assujettir à la TVA. La plupart sont introduits dans la Base de données des assujettis en janvier 2014.

Commentaires

Remarque importante 1: Opérations de nettoyage: - Le nombre de cessations enregistrées pour le mois d'octobre 2009 est anormalement élevé. Cela s'explique par une opération visant à corriger le contenu de la Banque Carrefour des Entreprises. Quelques 1.138 assujettis à la TVA ont été radiés d'office au cours de l'opération, en octobre. Il s'agissait exclusivement de personnes morales. L'opération avait également affecté les chiffres du mois de septembre 2009. Le nombre de cessations enregistrées pour le mois de septembre 2009 est anormalement élevé. Cela s'explique par une opération visant à corriger le contenu de la Banque Carrefour des Entreprises. Quelques 540 assujettis à la TVA ont été radiés d'office au cours de l'opération. Il s'agissait exclusivement d'entreprises de type personne physique. L'opération de nettoyage affectera également les chiffres du mois d'octobre 2009. La radiation d'office concernera, cette fois-ci, essentiellement des personnes morales.

Remarque importante 2: Ventilation géographique: - L'adresse du siège social/du domicile a été utilisée pour ventiler les statistiques par région. L'activité économique n'a pas toujours lieu à l'adresse du siège social/du domicile : comparer des données régionales requiert donc une certaine prudence. Certains « faux mouvements » démographiques pourraient être induits par des corrections d'adresses.

Remarque importante 3: Remarque sur la population - Les statistiques ne portent que sur les assujettis à la TVA. Nous insistons sur le fait que certaines entreprises commerciales ne sont pas assujetties à la TVA. Une association sans but lucratif (entreprise non commerciale) peut être assujettie à la T.V.A., dans la mesure où elle effectue des livraisons de biens ou des prestations de services visées par le code de la TVA. Il n'est pas fait de distinction, dans les rapports, entre entreprises commerciales et entreprises non commerciales.

Remarque importante 4: Révision possible des résultats : - Les résultats présentés ici sont susceptibles d'être revus légèrement à la hausse ou à la baisse.

Remarque importante 5: Limite des statistiques administratives: - Cette analyse est basée sur des données administratives. Une partie (peut-être importante) des mouvements observés sont des mouvements administratifs qui ne correspondent pas forcément à une réalité économique. On pensera, par exemple, à la transformation d'une entreprise « personne physique » en « personne morale ». Celle-ci ne peut se faire que par la radiation de l'entreprise « personne physique » et par la constitution d'une nouvelle entreprise « personne morale ». Dans la mesure où l'entreprise est assujettie à la TVA, on note alors une radiation à la TVA et un nouvel assujettissement. Les résultats présentés dans ce rapport doivent être interprétés avec prudence. Les tendances extraites de données administratives peuvent, en effet, être le reflet de changements administratifs. Ils ne reflètent pas forcément l'évolution de la santé de l'économie.

Commentaires

Remarque concernant déclaration TVA groupée - 1 avril 2007 - Une déclaration groupée pour les différents assujettis TVA appartenant à une groupe devient possible si trois conditions cumulatives sont remplies dans le chef de l'entreprise à la tête du groupe :

- lien financier avec les autres membres du groupe.
- lien organisationnel avec les autres membres du groupe.
- lien économique avec les autres membres du groupe.

Si ces conditions sont jugées remplies par l'administration de la TVA, l'entreprise à la tête du groupe peut se voir attribuer un nouveau numéro de TVA en vue de rédiger une déclaration commune pour l'ensemble des membres du groupe. Elle reçoit alors la forme juridique "Unité TVA" et remplit une déclaration TVA consolidée pour compte de l'ensemble du groupe.

Remarque concernant docteurs en médecine - 1 mai 2011 Les Docteurs en médecine peuvent obtenir le statut d'assujetti à la TVA. Ceci dans le cadre de certaines activités (participation aux tests et/ou à la recherche des nouveaux médicaments chez leurs patients).

Remarque concernant huissiers de justice et notaires - 1 janvier 2012 - Les Huissiers de justice et les notaires sont tenus de s'assujettir à la TVA. La plupart sont introduits dans la Base de données des assujettis en janvier 2012.

Documents liés

Titre	URL
Calendrier de diffusion	https://statbel.fgov.be/nl/calendar
Internet: Evolution mensuelle des entreprises assujetties à la TVA	https://statbel.fgov.be/nl/themas/ondernemingen/btw-plichtige-ondernemingen/maandevolutie-van-de-btw-plichtige-ondernemingen

Identifiants externes

Type	ID
INVS	INVS-9990002

Variables statistiques

Titre	Définition	Unité/Nomenclature
Commune	-	REFNIS
Pays	Pays.	GEOBEL
Nombre d'assujettis à la TVA au début de la période	Le nombre d'assujettis à la TVA à une date donnée est basé sur les données enregistrées dans la Banque-Carrefour des entreprises.	N (Fréquence absolue)
Nombre de primo-assujettissements à la TVA	Le nombre de primo-assujettissements concerne les assujettis qui acquièrent la qualité d'assujetti à la TVA pour la première fois.	N (Fréquence absolue)

Variables statistiques

Nombre d'immigrations des assujettis à la TVA (venant d'autres régions)	Les immigrations d'assujettis à la TVA concernent les assujettis dont l'adresse du siège social a été modifiée pendant la période de référence. L'adresse utilisée est l'adresse du siège social enregistrée dans la Banque-Carrefour des entreprises (BCE).	N (Fréquence absolue)
Nombre d'émigrations des assujettis à la TVA (vers d'autres régions)	Les émigrations d'assujettis à la TVA concernent les assujettis dont l'adresse du siège social a été modifiée pendant la période de référence. L'adresse utilisée est l'adresse du siège social enregistrée dans la Banque-Carrefour des entreprises (BCE).	N (Fréquence absolue)
Nombre d'assujettis à la TVA à la fin de la période	Le nombre d'assujettis à la TVA à une date donnée est basé sur les données enregistrées dans la Banque-Carrefour des entreprises.	N (Fréquence absolue)
Nombre de ré-assujettissements à la TVA	Le nombre de ré-assujettissements concerne les assujettis qui acquièrent la qualité d'assujetti à la TVA après avoir perdu cette qualité au moins une fois.	N (Fréquence absolue)
Nombre de cessations de l'assujettissement à la TVA	Le nombre de cessations concerne les assujettis à la TVA qui ont perdu cette qualité pendant la période de référence.	N (Fréquence absolue)
Mois	-	Mois de l'année
Type d'entreprise	-	Inconnu
Forme juridique TVA	Forme juridique telle que définie selon les besoins de la TVA (conforme en tous points à la table de nomenclature LU_COM.TU_COM_LGL_PSN_VAT)	Forme juridique TVA